

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 27 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusé : Mr Pernet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Date de convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif de l'année 2022

M. Deschamps indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

M. Deschamps précise que, compte-tenu du transfert de compétence au SIVOM Sioule et Bouble en ce début d'année, il s'agit du dernier rapport pour la commune.

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne

- Compatibilité SCOT et carte communale

M. Deschamps remémore l'intervention de M. Pinfort, Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du territoire, durant la séance du 1^{er} octobre 2021, au sujet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). A cette époque, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la mise en place de ce document d'urbanisme à l'échelle communautaire.

Aujourd'hui, un an après son adoption par le Conseil Communautaire, il est nécessaire de mettre en conformité les documents d'urbanisme de chaque commune ou d'approuver leur compatibilité avec le SCOT.

M. Deschamps explique qu'après analyse de la carte communale, aucune incohérence n'a été constatée.

M. Conduché rappelle qu'un des objectifs principaux de ce SCOT est de réduire les zones constructibles et d'inciter davantage la rénovation de l'existant. M. Deschamps confirme ceci en indiquant que Lalizolle a droit à 30 constructions d'ici 2040.

Vote : l'ensemble du Conseil déclare la carte communale compatible avec le SCOT et décide, par conséquent, de la maintenir en vigueur.

Il est en effet précisé que la révision d'un document d'urbanisme est très laborieux et particulièrement

coûteux.

- Agence Postale Commune : renouvellement de la convention

M. Deschamps insiste sur l'importance de l'existence de l'Agence Postale Communale en mairie. Ce service est non seulement très utile pour les habitants de Lalizolle et des alentours, que ce soit pour l'achat de produits ou le retrait de leurs colis/recommandés, mais il est également très rentable pour la commune puisqu'il rapporte par exemple, cette année, 1 284 € par mois.

La convention qui lie les deux parties va connaître prochainement quelques évolutions : une part variable pourra être ajoutée à la rémunération mensuelle en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'agence, une amplitude horaire minimum imposée de 12 h par semaine, une durée de convention plus souple, une formation à distance plus accessible,...

Ainsi, pour maintenir ce service, M. Deschamps demande l'autorisation de signer la nouvelle convention avec le groupe La Poste.

Vote : l'ensemble des membres présents donne son autorisation.

- Virements de crédits

M. Deschamps rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, en juin 2022, d'anticiper le passage à la nomenclature comptable M57 en 2023, devenant obligatoire pour toutes les communes en 2024.

Il rappelle également qu'avec la précédente nomenclature M14, chaque mouvement de crédits entre chapitre devait être au préalable voté en conseil par le biais d'une décision modificative ce qui pouvait souvent être rébarbatif, surtout en fin d'exercice, lorsque le besoin d'ajustements se fait le plus sentir.

Or, aujourd'hui, avec cette nouvelle nomenclature, il est possible d'autoriser le Maire à effectuer directement les virements de crédits nécessaires au sein d'une même section et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles budgétées, hors dépenses relatives au personnel. Il sera cependant tenu, à chaque mouvement, d'en rendre compte au Conseil Municipal suivant.

Vote : le Conseil autorise le Maire à effectuer des virements de crédits

- Prêt de tables et de chaises : instauration d'une caution

Mme Puravet indique que les tables et les chaises sont régulièrement prêtées à des habitants pour des fêtes privées et que celles-ci ne sont pas toujours rendues en bon état.

Elle propose alors, pour éviter cela, d'instaurer une caution par le biais d'une convention de prêt. Une pièce d'identité sera également demandée.

M. Deschamps demande au Conseil Municipal d'en déterminer le montant. Les élus proposent alors 20 € par chaise et 40 € par table empruntée.

Vote : le Conseil Municipal approuve la mise en place de cette procédure.

M. Claisse met en garde les personnes en charge des états des lieux : la convention nécessitera un contrôle très rigoureux en amont et en aval pour éviter toute contestation. Mme Kahane refait part de son expérience avec la salle des fêtes de Nades où chaque couvert avait été contrôlé avec les élus, ce qui est tout à fait normal.

M. Deschamps en profite pour rappeler à Mmes Kahane et Puravet que des préconisations sur la réalisation des états des lieux devaient être communiquées à Mme Pommier et qu'il serait important de le faire avant son prochain entretien professionnel début 2024. Mme Kahane préférerait qu'une date de rendez-vous lui soit imposée. Il est alors convenu de la rencontrer le 2 novembre à 14 h.

- Avenir du local de l'épicerie

M. Deschamps annonce que la rencontre avec la maroquinière, annoncée lors du dernier Conseil, a été plutôt positive et que son installation dans le local de l'ancienne épicerie pourrait se concrétiser au printemps 2024.

Suite à cela, il explique avoir demandé une estimation de prix du matériel de froid à la société CFC Pro qui vient souvent dépanner la commune pour ses commerces. Il a ensuite fait savoir aux artisans/commerçants de proximité que ce matériel était en vente et il a ainsi pu obtenir deux offres d'achat :

- la société CFC Pro propose de reprendre la chambre froide 900 € HT, étant précisé que son démontage demande beaucoup de travail, 700 € pour la vitrine et 400 € pour les deux frigos

- la SAS Terre de Sioule propose de racheter les deux frigos et un présentoir aux prix de 500 € HT

M. Desfarges pense que ces prix ne sont pas très élevés. M. Deschamps est du même avis mais ne voit pas comment s'en débarrasser autrement.

Vote : le Conseil Municipal décide d'attribuer les deux frigos à la SAS Terre de Sioule et d'accepter le reste de l'offre de CFC Pro.

M. Deschamps interroge les conseillers sur le prix du matériel restant (balances, caisse enregistreuse, panières à pain, chariot,...). Les élus suggèrent de s'inspirer du Bon Coin et de les vendre aux plus offrants.

Cette démarche marque la fin officielle de l'épicerie mais M. Chades pense que ce local conviendra mieux à un commerce non alimentaire ou à un artisan.

- Énergies renouvelables : recensement des zones d'accélération

M. Deschamps explique que, depuis la dernière séance du Conseil où les premières étapes avaient été abordées, la commission municipale s'est réunie le 18 octobre pour « déblayer le terrain ».

M. Pesson demande si des objectifs quantitatifs ont été imposés. M. Deschamps répond qu'aucun élément précis n'a été communiqué.

La Communauté de Communes a également fait savoir qu'elle ferait l'intermédiaire entre les communes et la Préfecture et qu'elle aimerait pour cela un retour pour le 11 novembre. M. Conduché craint que celle-ci soit intéressée pour récupérer la compétence et par conséquent les retombées financières.

Mme Chiron se demande quant à elle si l'échelon communal est vraiment le meilleur échelon pour traiter ce sujet. M. Deschamps est persuadé que oui car la Communauté de Communes ne connaît pas suffisamment bien les territoires communaux.

Ainsi, dans la continuité de cette démarche, un questionnaire consultatif a été adressé à chacun des habitants pour connaître leur avis et leurs éventuels projets. Dès leur retour, M. Deschamps propose alors d'indiquer dans le tableau fourni par l'Etat les parcelles concernées par un projet existant ou à venir. Le Conseil semble plutôt d'accord avec cette façon de faire.

En ce qui concerne les projets éoliens, M. Deschamps rappelle qu'une délibération avait été prise en 2015 pour les interdire, que ceux-ci ne sont pas compatibles avec le SCOT puisque Lalizolle n'a pas été retenu comme zone favorable et que des risques d'oppositions au sein du village pourraient naître. Mme Chiron demande la confirmation qu'aucune zone ne sera désignée pour ce type de projet : M. Deschamps confirme.

M. Claisse est satisfait de cela car il n'a pas été convaincu de l'intervention de BayWa .r.e à ce sujet en juin dernier mais retient quand même une excellente proposition de leur part, celle de faire profiter en priorité les habitants de la production électrique d'un projet comme c'est le cas sur le territoire de la commune de Varennes. M. Chades aimerait que ce genre de démarche soit inscrit dans les textes de lois pour être sûr qu'elle soit respectée.

Mme Chiron en profite pour annoncer qu'elle animera, le 3 novembre prochain dans cette même salle, un atelier sur la Fresque du Climat à partir de 17 h.

- Programme des investissements 2024

Avant d'aborder le sujet, M. Deschamps expose les travaux qui restent à réaliser sur l'année 2023 :

- le cimetière a bien été désherbé et nettoyé par l'entreprise Treyve avant que celle-ci ne sème le gazon après la Toussaint
- les doubles vitrages du logement à côté de la mairie devraient être posés courant novembre
- le socle de la statue est en cours de séchage. Elle sera posée dans la foulée.

Il fait ensuite part des suggestions suivantes pour l'exercice 2024 :

- le restaurateur souhaitant installer une salle de froid dans la grange, une chape de béton pour stabiliser le sol serait nécessaire. M. Desfarges souhaiterait savoir qui finance le matériel : M. Deschamps répond que la commune prendrait seulement en charge la réhabilitation du sol. Un devis de 4 016 € TTC pour une surface d'environ 80 m² a été présenté en mairie. M. Chades demande s'il n'est pas possible de ne bétonner que la partie où sera entreposé le matériel mais M. Conduché explique que le sol actuel est trop étagé. M. Deschamps indique quant à lui que ces travaux donneront de la valeur au bâtiment. Il semble inutile pour lui de demander une subvention pour si peu.
- la pose de doubles vitrages dans les logements de Boënat, chiffrée l'an passé à 18 468 € TTC et reportée, semble désormais incontournable sous peine de ne peut-être plus pouvoir un jour les louer
- pour la voirie, deux chemins n'ont encore jamais été traités depuis 2014 : la partie du Chemin du Gros Boënat qui relie les dernières habitations à la Route de la Bosse pour environ 1 km et le Chemin des Mas pour 1,15 km. Le premier chemin serait retenu pour un coût d'environ 29 000 € TTC. M. Chades annonce être très satisfait de la réfection du Chemin de la Veauce. M. Desfarges regrette quant à lui que les mauvaises herbes parviennent déjà à reprendre le dessus.
- une nouvelle épareuse pour remplacer l'actuelle âgée de plus de 20 ans. Plusieurs devis sont en attente. La prévision est comprise dans une fourchette de 10 000 à 20 000 € TTC.
- les travaux de restauration de la salle des fêtes, déjà évoqués dans la précédente séance, à hauteur d'environ 240 000 € TTC, seront bientôt planifiés par l'architecte. Mme Kahane souhaiterait en savoir plus pour le programme des manifestations du Comité des Fêtes : ceux-ci devraient a priori débiter en juin. M. Conduché demande s'il n'est pas envisageable d'attendre que l'été soit passé mais M. Deschamps pense que ces travaux vont durer plus d'un an et que la période estivale n'y échappera pas. M. Claisse suggère d'attendre car l'architecte devrait donner un calendrier prévisionnel plus précis d'ici un mois.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élèverait à 310 000 € TTC, soit 124 000 € nets après subventions et avant récupération de la TVA.

D'autres dépenses seraient également à prévoir comme l'achat, pourquoi pas, d'une débroussailleuse à batterie, l'aménagement de l'annexe de la mairie pour recevoir une éventuelle bibliothèque, l'amélioration du fleurissement le long de la Rue du Stade à côté de la mairie,...

Départ de M. Chades.

- Questions diverses

> *dates importantes*

M. Deschamps fait part des prochaines dates à retenir et de l'importance de la participation de tous les conseillers :

- 11/11 : commémorations à partir de 10 h 30
- 08/12 : repas avec le personnel communal
- 14/01 : vœux à la population

> *illumination du parvis de l'église*

L'origine du problème a été trouvée et provenait d'un oubli de l'électricien. Tout l'éclairage est maintenant en service.

> *vitrification des salles*

M. Deschamps rappelle avoir sollicité le chantier d'insertion de l'association Galatée pour poncer et vitrifier les parquets de la salle du Conseil et de la salle des fêtes. Les travaux devraient démarrer le 30 octobre prochain.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.